

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2537

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui évalue l'opportunité de la création d'un « pôle public de l'énergie » qui refonde le financement de la production d'énergies renouvelables en s'appuyant sur la propriété publique des moyens de production, notamment en vue d'améliorer et d'accélérer le financement de la production d'énergies renouvelables par la réduction du coût du capital. Ce rapport évaluera les modalités possibles de mise en oeuvre d'un tel « pôle public de l'énergie », notamment la nationalisation d'EDF, la nationalisation des productions d'énergies renouvelables et le rôle que pourraient jouer les régies publiques locales et les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la demande d'un rapport du Gouvernement au Parlement qui évalue l'opportunité de la création d'un "pôle public de l'énergie" qui refonde le financement de la production d'énergies renouvelables en s'appuyant sur la propriété publique des moyens de

production, notamment en vue d'améliorer et d'accélérer le financement de la production d'énergies renouvelables par la réduction du coût du capital. Ce rapport évaluera les modalités possibles de mise en oeuvre d'un tel "pôle public de l'énergie", notamment la nationalisation d'EDF, la nationalisation des productions d'énergies renouvelables et le rôle que pourraient jouer les régies publiques locales et les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

En effet, le coût du capital apparaît comme un facteur déterminant du coût de financement du système de production énergétique, et notamment des énergies renouvelables, comme le met entre autre en évidence le rapport Futurs énergétiques 2050 de RTE (chapitre 11). Ce dernier souligne notamment que "le financement par des fonds publics de tout ou partie d'un projet constitue également un levier pour réduire le coût du capital dans la mesure où l'Etat peut généralement bénéficier de conditions de financement plus favorables que des investisseurs privés." Il convient donc de se saisir de ces conclusions et de poursuivre cette piste afin d'améliorer et d'accélérer le financement de la production d'énergies renouvelables, au bénéfice de l'environnement et de tous les usagers.